

# 35<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL P.E.A. DES ROUTES DU NORD

MERVILLE – 59 –

Vendredi 6 et samedi 7 mai 2022

ASA CNF & ARM

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Le présent règlement complète le règlement standard des rallyes de la FFSA auquel il se réfère.

Parution du règlement	Dès réception du visa fédéral
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 25 avril à 20h00
Publication de la liste des engagés	Mercredi 4 mai (sur le site)
Distribution du roadbook	Dimanche 1 <sup>er</sup> mai de 8h à 12h vendredi 6 mai de 8h00 à 12h00 Express auto 106 route d'Estaires à MERVILLE (au fond du parking de super U)
Reconnaitances tolérées	Vendredi 6 mai de 8h00 à 21h00
Shake down (sur 2,3km)	<i>Vendredi de 9h00 à 15h00 pour les concurrents inscrits)</i>
Vérifications administratives	Dimanche 1 <sup>er</sup> et vendredi 6 mai à la prise du road-book à Express Auto
Vérifications techniques	A l'heure de la convocation (voir le site) et de 18h00 à 22h30 à Express Auto
Mise en parc fermé de départ	Aussitôt après les vérifications techniques parking de la Mairie à Merville
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	Vendredi 6 mai à 21h30 au PC Course (mairie de Merville)
Publication de la liste des concurrents admis au départ	Vendredi 6 mai au tableau d'affichage officiel et sur le site à 23h30
Publication des heures et ordre des départs	Vendredi 6 mai au tableau d'affichage officiel et sur le site à 23h45
Départ du 1 <sup>er</sup> concurrent (rallye VHC devant)	Samedi 7 mai à 8h00 à la mairie de Merville.
Arrivée du 1 <sup>er</sup> concurrent	Samedi 7 mai à 19h50 au podium à la mairie de Merville
Affichage du classement provisoire	Samedi 7 mai 30mn maximum après l'arrivée du dernier concurrent.
Affichage du classement officiel	Au plus tard 30mn après l'affichage du classement provisoire.
Vérifications techniques finales	Aussitôt après l'arrivée
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée au fil des arrivées.

## LIEUX :

PC COURSE (DC, Collège, Salle de presse)	Mairie de Merville
Parc fermé	Parking de la libération (mairie) à Merville.
Parc d'assistance	Place de la libération et alentours a Merville.
Vérifications techniques	Garage express auto 106 Route d'Estaires à MERVILLE
Parc plateaux (obligatoire)	A définir
Emplacement du Podium	Place de la Libération à Merville

L'AS de l'automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organisent les 6 et 7 mai 2022, avec l'association Rallyes de Mervilloise (ARM, un rallye régional dénommé :

## 35° RALLYE REGIONAL DES ROUTES DU NORD

L'épreuve sera doublée par un rallye réservé aux VHC et qui se déroulera à la même date sous l'appellation :

## RALLYE VHC DES ROUTES DU NORD, Ville de Merville

Le présent règlement a été enregistré le **08/02/2022** Sous le N° **0822** Par la ligue du sport automobile des Hauts de France et le **08/02/2022** Sous le n° **122** par la FFSA.

### COMITE D'ORGANISATION

- Président : Frédéric ROUSSEL
- Vice-président : Benoit MOUQUET
- Secrétaire / trésorière : Joyce LEFEBVRE (06 29 74 50 14)
- Responsable commissaires : Jean-Pierre HOUSSIN (06 22 37 63 47)

Et les membres de l'ARM

**ORGANISATEUR ADMINISTRATIF** : l'ASA CNF 21 avenue Léon Blum 59370 MONS EN BAROEUIL

**OGANISATEUR TECHNIQUE** : ARM 10 rue du général de Gaulle 59660 MERVILLE.  
armervilloise@gmail.com

Contact avant le Rallye : Joyce LEFEBVRE, 20 rue Cochette 59660 MERVILLE tel : 06 29 74 50 14

Contact pendant le Rallye : au PC à la Mairie de Merville

***Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble des réglementations applicables à l'épreuve prévue, et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.***



## ARTICLE 1 P : ORGANISATION

### **1.1.P : OFFICIELS :**

Observateur de la ligue	François LANGLET	
Collège des commissaires sportifs		
Président	Guy LERBUT	
Membres	Clément MASCLEF	Philippe DOLIQUE
Secrétaire	Isabelle LENGLET	
Directeur de course	Jean-Marc ROGER	
Directeur de course adjoint & VHC	Eugène CITERNE	
Directeur de course géolocalisation		
Adjointe a la DC	Anita MISSWALD	
Directeur de course de l'ES	Claude ROJ	Adj Jean-Pierre LENGLET
Voiture Tricolore	Daniel DESCAMPS :	François LANGLET
Voiture autorité	Jean-Michel FOULON	Jean Paul MAILLARD
Voiture 00	Jean MISSWALD	Jean Pierre HOUSSIN
VIR	Dominique LAMARRE	Anthony VIGNERON
Balai	Anne-Catherine WIEHE	Yves BLAMPAIN
Organisation 1	Gilles DANIEL	Nicolas GUILBERT
Organisation 2 (Chronos)	Damien VALLEE	Laetitia VALLEE
Info 1		
Sono 2	Karine ROGER	Quentin ROGER
CRAC	Martine PICHELIN	Patrick GRENIER
COMMISSAIRES TECHNIQUES		
Responsable moderne	Alain LHEUREUX	
Responsable VHC	Bernard POTTIER	
Adjoint	Laurent BRAURE	
Membres	Stéphane LEULIETTE	
	Yves VANAKER	
	Mickael SCHIEPTES	
Speaker	Dominique HONVAULT	
Informatique	Gaétan JONNARD	Ligue hauts de France
Relations presse		
Liaisons radios	Ligue des Hauts de France	Sébastien DUFRENNE
Responsable implantations	Nicolas GUILBERT	
Juges de faits	Tous les officiels cités dans ce règlement	A l'exclusion des membres du collège des commissaires.
Nombre de commissaires minimum	25	
Nombre d'ambulance	1	
Dépanneuses	1	

### **1.2.P : ELIGIBILITE :**

Le rallye régional des routes du Nord compte pour ;

- ✓ La Coupe de France des Rallyes (coefficient 2)
- ✓ Le championnat de la Ligue des Hauts de France (pilotes et copilotes)
- ✓ Les challenges de l'ASA CNF

### ✓ 1.3.P : VERIFICATIONS

Les vérifications obligatoires auront lieu au garage EXPRESS AUTO, 106 route d'Estaires a MERVILLE (bâtiment derrière le super U)

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 6 mai de 8h00 à 21h00 en même temps que la prise du roadbook. L'équipage devra présenter le permis de conduire et la licence en cours de validité et **fournir les copies de ces documents.**

Les vérifications techniques préliminaires auront lieu le même jour, de 18h00 à 22h30 à l'heure de la convocation. Les concurrents doivent présenter le passeport technique et fournir la fiche de contrôle technique aussi **que la photocopie de la 1ère page du passeport technique.**

Les vérifications techniques finales auront lieu le samedi 7 mai aussitôt après l'arrivée pour les concurrents convoqués.

### ARTICLE 2 P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes et au code du Sport.

### ARTICLE 3 P ; CONCURRENTS ET PILOTES

**N3.1.5.P** ; Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit adresser au secrétariat de l'épreuve la demande d'engagement ci jointe, dûment complétée et accompagnée du montant des droits d'engagement avant le vendredi 22 avril 2022 à 20h00, cachet de la poste faisant foi.

ADRESSE : Mme Joyce LEFEBVRE 20 rue Cochette 59660 Merville

(Tel 06 29 74 50 14) [armervilloise@gmail.com](mailto:armervilloise@gmail.com)

*L'EPREUVE EST OUVERTE AUX CONCURRENTS ETRANGERS EN POSSESSION D'UNE LICENCE NATIONALE EN COURS DE VALIDITE DELIVREE PAR LEUR ASN, ET PRESENTANT UNE AUTORISATION DE LEUR ASN,*

**3.1.10.P** : Le nombre de partants admis au départ est limité à 150, rallye moderne et rallye VHC confondus. Au-delà de ce nombre, une liste de suppléants sera établie

**3.1.11.1.P** : Pour le rallye moderne et le rallye VHC, les droits d'engagement sont fixés à :

- 315,00<sup>e</sup> avec la publicité de l'organisateur et la cotisation commissaire
- 625.00<sup>e</sup> sans la publicité de l'organisateur.
- Une réduction de 30<sup>€</sup> sera accordée pour un équipage dont les deux membres sont licenciés à l'ASA CNF.
- **Un chèque de caution de 200€** (qui ne sera pas remis en banque) doit être joint pour la géolocalisation. Il sera restitué après la restitution du traceur.
- 
- **Pour les concurrents qui souhaitent s'engager au Shake down, les droits sont fixés à 70€**
- Les chèques sont à l'ordre de l'ARM. Ils seront mis en banque après la date de 'épreuve.

**3.1.12.P** : La demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est complète, et accompagnée du montant des droits d'engagement et du chèque de caution de la géolocalisation, de l'engagement éventuel au Shake down ainsi que des photocopies suivantes ;

- Permis de conduire du pilote et du copilote
- Licence du pilote et du copilote
- 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

### 3.3.P. : ORDRE DES DEPARTS :

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

Le rallye VHC partira avant le rallye moderne.

### ARTICE 4.P: VOITURES ET EQUIPEMENTS :

#### 4.3.P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

- ✓ L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance situé a MERVILLE, place (avenue Clémenceau et place Bruel) . Le stationnement dans les lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite.
- ✓ La distance maximum à parcourir entre deux parcs d'assistance est inférieure à 25km.
- ✓ Tous les ravitaillements en dehors du parc d'assistance sont interdits.
- ✓ Les déchets ne doivent pas être laissés sur place et ils devront être enlevés par les concurrents eux-mêmes.
- ✓ Chaque concurrent est responsable du comportement de leur équipe et de leurs accompagnants.
- ✓ Le parc d'assistance sera ouvert le vendredi 6 mai à partir de 17h00
- ✓ Les emplacements des espaces d'assistance seront limités à 80m2 pour une voiture, de 120m2 pour deux voitures et 60m2 par voiture supplémentaire.
- ✓ Des stickers seront à coller sur le parebrise pour tout véhicule autorisé a pénétrer dans le parc.
- ✓ Les plateaux ou remorques devront être stationnés (lieu à préciser).

#### 4.3.2.P. : Limitation du changement de pièces

Conforme au règlement standard des rallyes.

#### 4.9.P ; géolocalisation ;

La mise à disposition d'un traceur de géolocalisation doit être regardée comme un élément de sécurité pour les concurrents. Il est donc rendu obligatoire et sa présence en fonctionnement à bord de la voiture de course, pendant toute la durée de l'épreuve il pourra être contrôlé.

Le traceur sera remis lors des vérifications administratives, il est autonome et il a une base aimantée destinée a sa fixation sur une partie métallique dont la position doit être étudiée pour que les deux membres de l'équipage puisse atteindre le bouton « panic ».

Une caution de **200€ par chèque** a ordre de l'organisation sera demandé avec l'engagement. Cette caution sera rendue à la restitution du traceur en fin d'épreuve au dernier CH ou lors d'un abandon au PC COURSE.

En cas d'oubli, il sera possible d'envoyer le traceur au plus tard 24h après la fin de l'épreuve à

**M. Sébastien DUFRESNE, 5 rue Noire à Preures (62650).**

Au-delà de ce délai, la caution sera encaissée.

En cas de destruction totale consécutive a une sortie de route ou un incendie, la caution sera restituée.

La géolocalisation a été rendue possible grâce au soutien de la société [GOTEK 7](#) à Calais (alarmes, géolocalisation)

## ARTICLE 5.P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes ;

**5.2.P :** Les publicités obligatoires et facultatives seront portées à la connaissance des concurrents par un additif qui paraîtra à la clôture des engagements sur le site internet.

## ARTICLE 6.P : SITES ET INFRASTRUCTURES:

Conforme au règlement standard des rallyes ;

### **6.1.P : DESCRIPTION**

Le rallye régional des routes du Nord se déroulera sur un parcours de 3 boucles pour un total **59.64km**. Il est constitué d'une ES de 13,330km à faire 3 fois, soit **39.990 km**.

Les ES sont :

ES 1, ES 2 & ES 3 : MERVILLE 13.330 x = 39.990km

L'itinéraire détaillé figure dans le roadbook qui sera remis aux concurrents pour les reconnaissances.

### **6.2.P : RECONNAISSANCES :**

Conforme au règlement standard des rallyes ;

**6.2.1 : Shake down :** Il sera possible de participer a un Shake down qui sera organisé le vendredi 6 mai de 9h00 à 15h00 sur un parcours de 2.3km a Vieux Berquin. Ce SD doit se dérouler dans les conditions de course. Aucune reconnaissance n'est autorisée. Un droit d'engagement supplémentaire de 70€ sera à payer en même temps que l'engagement. Un parc d'assistance sera prévu sur la place de Vieux Berquin

### **6.2.2.P : VEHICULES AUTORISES ;**

Les reconnaissances sont tolérées **en respectant le code de la route**, notamment les limitations de vitesse, et les horaires imposés. Elles ne pourront pas se faire avec le véhicule engagé, mais avec un véhiculé de tourisme de série, sans arceau, équipé de pneus homologués sur route, et sans moyens d'intercommunication. Les voitures seront identifiées par des autocollants fournis par l'organisation collés de chaque coté du véhicule sur la vitre arrière latérale.

### **6.2.6.P : JOURS ET HORAIRES :**

Les reconnaissances sont tolérées **les dimanche 1<sup>er</sup> mai et vendredi 6 mai de 9h00 a 21h00**. Deux passages maximum sont autorisés.

Le roadbook sera disponible le 1<sup>er</sup> mai à partir de 8h00 à EXPRESS AUTO.

## ARTICLE 7.P : DEROULEMENT DU RALLYE :

Conforme au règlement standard des rallyes ;

7.2.2.P ; Les signes distinctifs sont :

- Combinaisons oranges ou laisser passer pour les commissaires de route
- Chasubles identifiées pour les officiels

Pour tous les CH, le pointage se fera a bord de la voiture ; Le concurrent devra présenter son carnet de bord rempli pas ses soins au contrôleur et il devra signer avec son propre matériel le document de pointage (mesure COVID)

#### 7.5.16.P : INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE ;

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera transmis au collège des commissaires sportifs par le directeur de course ; Les moyens utilisés seront ceux les mieux appropriés y compris les moyens apportés par de la géolocalisation.

#### 7.5.17.P : SECURITE DES CONCURRENTS

Les boîtiers des traceurs remis aux concurrents sont munis d'un bouton d'urgence placé au-dessus du boîtier. L'utilisation de ce bouton n'est autorisée qu'en *cas d'urgence médicale grave* nécessitant l'utilisation des secours. Il faut **APPUYER SUR CE BOUTON FERMEMENT PENDANT 5 SECONDES** et dans ce cas, l'épreuve sera suspendue et les moyens de secours envoyés. Si ce point n'est pas respecté (déclanchement non justifié) le concurrent fautif sera sanctionné et le dossier transmis à la commission de discipline de la FFSA.

#### 7.5.17.4.P : ABANDON

Par mesure de sécurité, tout concurrent en abandon sur tout le parcours du rallye devra en informer la direction de course au numéro d'urgence soit le

**+33 (0) 3 21 81 47 19.**

Tout oubli pourra être sanctionné.

#### ARTICLE 10 P : PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de distribution de prix en espèces.

Des coupes seront distribuées aux différents lauréats au fil des arrivées sur le podium.

**AVERTISSEMENT : Le règlement pourra être aménagé en fonction de diverses contraintes imposées par les autorités selon la situation sanitaire à la date de l'épreuve. L'accès au PC ne sera possible qu'aux porteurs du pass vaccination qui sera contrôlé à l'entrée.**

## RALLYE REGIONNAL DES ROUTES DU NORD VHC

### VILLE DE MERVILLE

Un rallye de doublure sera organisé sur le même parcours que le rallye moderne.

Il partira avant le rallye moderne

Tous les articles du règlement moderne sont applicables.

Les voitures autorisées sont les voitures munies d'un passeport FFSA VH ou un passeport FIA en conformité avec le règlement standard des rallyes VH de la FFSA

